



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 19 juillet 2022, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1756-22 modifiant de nouveau le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 7 360 721 \$ et un emprunt de 7 360 721 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 404 688 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 19 août 2022.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 22 août 2022.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1582-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 7 360 721 \$ ET UN EMPRUNT DE 7 360 721 \$ POUR LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU LAC DES FÉES; LA FOURNITURE ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ ENTRE L'EMPRISE PUBLIQUE DE LA RUE SAINTE-CATHERINE ET LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SITUÉES ENTRE LES RUES VINCENT ET LE BOULEVARD MONCHAMP; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD; LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC ET LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES ET L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR SUR LE SITE DE LA BASE DE PLEIN AIR, **AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 404 688 \$**

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND
APPUYÉ DE : MONSIEUR MARIO PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION :	7 JUILLET 2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	7 JUILLET 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	19 JUILLET 2022
APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER :	4 AOÛT 2022
APPROBATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION :	19 AOÛT 2022
ENTRÉE EN VIGUEUR :	22 AOÛT 2022

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété une dépense et un emprunt de 7 360 721 \$ par le règlement numéro 1582-18, modifié par le règlement 1691-21;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de construction du chalet de la base de plein air – 2021GÉ30-AOP;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse déposée s'élève à 2 322 568,54 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier de nouveau le règlement numéro 1582-18 pour pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres no 2021GÉ30-AOP;

CONSIDÉRANT qu'un montant additionnel global de 1 404 688 \$ est donc nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 7 juillet 2022 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 7 juillet 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le titre du règlement numéro 1582-18 est remplacé par le suivant :

« Décrétant une dépense de 8 765 409 \$ et un emprunt de 8 765 409 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air ».

ARTICLE 2 L'article 1 du règlement numéro 1582-18 est remplacé par le suivant :

« Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air, ces travaux sont estimés à 8 765 409 \$ \$ incluant les honoraires professionnels, les frais et les taxes, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint – Bureau de projets, en date du 21 juin 2022, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1. »

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement numéro 1582-18 est modifié par le remplacement de la somme de « 7 360 721 \$ » par la somme de « 8 765 409 \$ »;

ARTICLE 4 L'article 3 du règlement numéro 1582-18 est modifié par le remplacement de la somme de « 7 360 721 \$ » par la somme de « 8 765 409 \$ »;

ARTICLE 5 L'annexe 1 du règlement numéro 1582-18 est remplacé par l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 19 juillet 2022.

(Signé)

Jean-Claude Boyer, maire

(Signé)

Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1

RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0 — RÉSUMÉ

VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES	4 742 573 \$
PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	382 606 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD	325 270 \$
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC	471 366 \$
PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN AIR	<u>2 843 594 \$</u>
Montant total du règlement	<u>8 765 409 \$</u>

92 *GU*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0

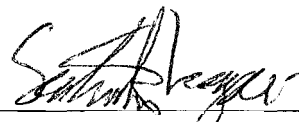
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE BÂTIMENT DE SERVICE DU LAC DES FÉES

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 juin 2022.

NO	DESCRIPTION		COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX			
1.1	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES — LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	308 670 \$
		FONTAINE	57 500 \$
		ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	49 553 \$
		SOUS-TOTAL 1.1	415 723 \$
1.2	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES — LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	550 000 \$
		MISE EN LUMIÈRE	180 000 \$
		SENTIERS	180 000 \$
		BELVÉDÈRES	500 000 \$
		3X PASSERELLES	225 000 \$
		MOBILIER EXTÉRIEUR	30 000 \$
		SOUS-TOTAL 1.2	1 665 000 \$
1.3	BÂTIMENT DE SERVICE	TRAVAUX	1 650 000 \$
		SOUS-TOTAL 1.3	1 650 000 \$
1.4	MOBILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE ET LIVRAISON	30 000 \$
		SOUS-TOTAL 1.4	30 000 \$
	TOTAL 1.0 — TRAVAUX		3 760 723 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS			
2.1	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES — LOT 1	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	25 000 \$
		FONTAINE	4 500 \$
		ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	21 000 \$
		SOUS-TOTAL 2.1	50 500 \$
2.2	AMÉNAGEMENT LAC DES FÉES — LOT 2	AMÉNAGEMENT PAYSAGER (Inclut sentiers, belvédères)	275 000 \$
		MISE EN LUMIÈRE	40 000 \$
		3X PASSERELLES	25 000 \$
		SOUS-TOTAL 2.2	340 000 \$
2.3	BÂTIMENT DE SERVICE	PFT, CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX	150 000 \$
		SOUS-TOTAL 2.3	150 000 \$
	TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS		540 500 \$
3.0 TAXES			
		SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	4 301 223 \$
		TPS (5 %)	215 061 \$
		TVQ (9,9975 %)	430 015 \$
		RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-429 563 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES		4 516 736 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS			
		FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	225 837 \$
		GRAND TOTAL	4 742 573 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint-Bureau de projets

En date du : 21 juin 2022

Arx GN

RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0

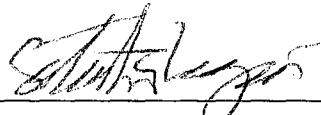
PROJET DE CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 juin 2022.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	CLÔTURE EN SAULE TRESSÉ	FOURNITURE-INSTALLATION 332 000 \$
		SOUS-TOTAL 332 000 \$
	TOTAL 1.0 — TRAVAUX	332 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	PALISSADE SAULE TRESSÉE	ARPENTAGE 15 000 \$
		SOUS-TOTAL 15 000 \$
	TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS	15 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	347 000 \$
	TPS (5 %)	17 350 \$
	TVQ (9,9975 %)	34 691 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-34 655 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	364 386 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	18 219 \$
	GRAND TOTAL	382 606 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint-Bureau de projets

En date du : 21 juin 2022



RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0

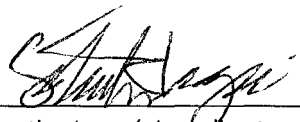
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DU CENTRE DENIS-LORD

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 juin 2022.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	Agrandissement du stationnement, incluant le drainage	170 000 \$
1.2	Éclairage du stationnement et du sentier	80 000 \$
1.3	Mobilier urbain/exerciseurs	30 000 \$
1.4	Signalisation	5 000 \$
	SOUS-TOTAL	285 000 \$
	TOTAL 1.0 — TRAVAUX	285 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	Plan et devis électrique	5 000 \$
2.2	Contrôle des matériaux	5 000 \$
	SOUS-TOTAL	10 000 \$
	TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS	10 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	295 000 \$
	TPS (5 %)	14 750 \$
	TVQ (9,9975 %)	29 493 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-29 462 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	309 781 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	15 489 \$
	GRAND TOTAL	325 270 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint-Bureau de projets

En date du : 21 juin 2022

W GU

RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0

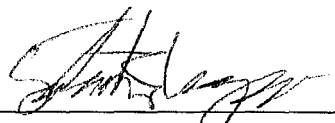
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC LEBLANC

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 juin 2022.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	
	AMÉNAGEMENT DU SITE	150 000 \$
	MODULES DE JEU	75 000 \$
	ÉCLAIRAGE	50 000 \$
	SENTIERS	50 000 \$
	PLANTATIONS	15 000 \$
	MOBILIER EXTÉRIEUR	20 000 \$
	SOUS-TOTAL 1.2	360 000 \$
	TOTAL 1.0 — TRAVAUX	360 000 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	RÉAMÉNAGEMENT PARC LEBLANC	
	ARCHITECTURE DE PAYSAGE	40 000 \$
	MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ	15 000 \$
	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	7 500 \$
	ARPENTAGE	5 000 \$
	SOUS-TOTAL 2.1	67 500 \$
	TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS	67 500 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	427 500 \$
	TPS (5 %)	21 375 \$
	TVQ (9,9975 %)	42 739 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-42 694 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	448 920 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	22 446 \$
	GRAND TOTAL	471 366 \$

Préparé par :



Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint-Bureau de projets

En date du : 21 juin 2022



RÈGLEMENT NUMÉRO 1756-22

ANNEXE 1.0

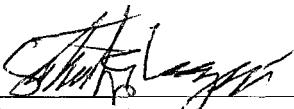
PROJET DE BÂTIMENT DE SERVICE À LA BASE DE PLEIN AIR

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Cette description, incluant les coûts, a été préparée à partir de l'estimation de la Ville de Saint-Constant, datée du 21 juin 2022.

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
1.0 TRAVAUX		
1.1	CONSTRUCTION DU BÂTIMENT	TRAVAUX 2 355 205 \$
1.2	MOBLILIER INTÉRIEUR	FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION 20 000 \$
1.3	Imprévus (1.1 à 1.2)	5% 118 760 \$
	SOUS-TOTAL	2 493 966 \$
	TOTAL 1.0 — TRAVAUX	2 493 966 \$
2.0 HONORAIRES PROFESSIONNELS		
2.1	CONCEPTION, PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, SERVICES PROFESSIONNELS DIVERS	85 000 \$
	SOUS-TOTAL	85 000 \$
	TOTAL 2.0 — HONORAIRES PROFESSIONNELS	85 000 \$
3.0 TAXES		
	SOUS-TOTAL TRAVAUX + HONORAIRES	2 578 966 \$
	TPS (5 %)	128 948 \$
	TVQ (9,9975 %)	257 832 \$
	RISTOURNE (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-257 561 \$
	SOUS-TOTAL INCLUANT TAXES	2 708 185 \$
4.0 FRAIS INCIDENTS		
	FRAIS ADMINISTRATIFS, D'EMPRUNT, INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES ET AUTRE (5 % de 3.0)	135 409 \$
	GRAND TOTAL	2 843 594 \$

Préparé par :


Sébastien Lagacé, ing., directeur adjoint-Bureau de projets

En date du : 21 juin 2022

ay GN